



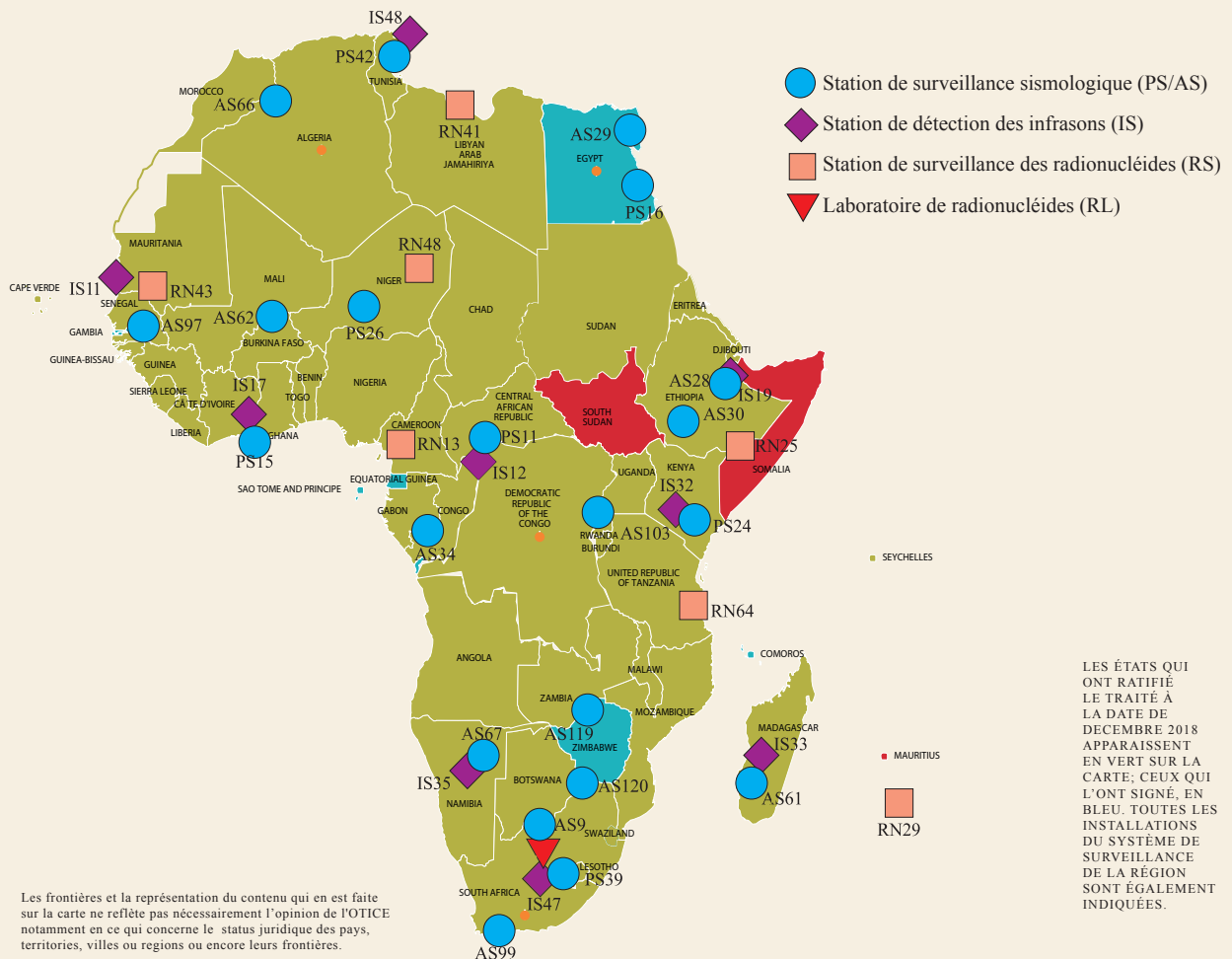
Contribution de l'Afrique à l'arrêt des essais nucléaires

L'Afrique et le désarmement nucléaire

Les États africains jouent un rôle important dans les efforts déployés à l'échelle mondiale en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. A l'exception de l'Etat du Soudan du Sud, nouvellement indépendant, tous les États africains sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui vise à empêcher la dissémination des armes nucléaires et de la technologie connexe, à progresser vers le désarmement nucléaire et à faciliter les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Le continent constitue également la zone exempte d'armes nucléaires la plus récente et la plus vaste.

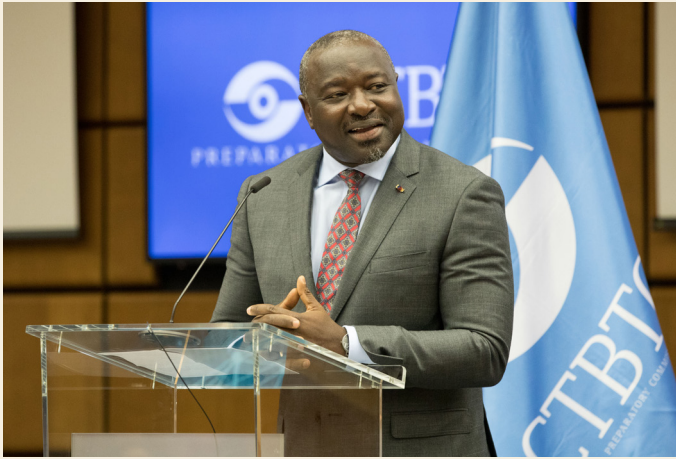
L'Afrique et le TICE

En avril 2019, 51 des 54 États d'Afrique avaient signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et 46 l'avaient ratifié. L'Ile Maurice, la Somalie et le Soudan du Sud sont à cette date les seuls États de la région à ne l'avoir pas encore signé. Les États l'ayant déjà signé mais ne l'ayant pas encore ratifié sont les suivants: Comores, Congo, Égypte, Gambie, Guinée Équatoriale et Sao Tomé-et-Principe. La ratification du Traité par l'Égypte revêt une importance particulière du fait que ce pays fait partie de ceux dont la ratification est requise pour que le Traité entre en vigueur.



Les frontières et la représentation du contenu qui en est faite sur la carte ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'OTICE notamment en ce qui concerne le statut juridique des pays, territoires, villes ou régions ou encore leurs frontières.

LES ÉTATS QUI ONT RATIFIÉ LE TRAITÉ À LA DATE DE DÉCEMBRE 2018 APPARAISSENT EN VERT SUR LA CARTE; CEUX QUI L'ONT SIGNÉ, EN BLEU. TOUTES LES INSTALLATIONS DU SYSTÈME DE SURVEILLANCE DE LA RÉGION SONT ÉGALEMENT INDIQUÉES.



LE SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE L'OTICE LASSINA ZERBO INTERVENANT AU 2^{ème} SYMPOSIUM SUR LA DIPLOMATIE SCIENTIFIQUE, TENU À VIENNE EN MAI 2018.



RÉUNION DU GROUPE AFRICAIN AVEC LE SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE L'OTICE, LASSINA ZERBO, TENUE LE 22 JUIN 2018 À VIENNE.

« Le Groupe Afrique est convaincu qu'une entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour faire respecter l'interdiction complète de toutes les formes d'explosions nucléaires expérimentales représenterait un progrès concret et significatif dans la réalisation graduelle du désarmement nucléaire. »

M. Michel Tommo Monthé, Ambassadeur du Cameroun, intervenant au nom du Groupe des États africains parties au TNP, à l'occasion de la Conférence d'examen du TNP en 2010.

Les États africains participent activement aux travaux de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE). Plusieurs représentants d'États africains ont déjà présidé l'organe directeur de l'OTICE. Le tout premier Président de cet organe, de 1996 à 1997, était d'ailleurs sud-africain. Deux représentants de l'Algérie ont occupé cette fonction, en 1999 et 2005, un représentant de la Namibie en 2010, et un représentant du Nigeria en 2015.

A la tête du processus visant à promouvoir l'entrée en vigueur du Traité

Le Maroc a co-présidé, avec la France, la Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du TICE (aussi appelée "Conférence convoquée en vertu de l'article XIV") qui s'est tenue à New York en 2009. De 2009 à 2011, les deux

Le TICE

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) de 1996 interdit toute forme d'explosion nucléaire. En avril 2019, 184 États l'avaient signé et 168 l'avaient ratifié. Parmi les 44 États dotés de technologies nucléaires sans la ratification desquels le Traité ne peut entrer en vigueur, 8 ne l'ont pas encore ratifié: la Chine, la Corée du Nord, l'Égypte, les États-Unis, l'Inde, l'Iran, l'Israël et le Pakistan. La Corée du Nord, l'Inde et le Pakistan ne l'ont pas encore signé.

pays ont été à la tête du processus visant à promouvoir l'entrée en vigueur du Traité. A cet effet, Taïb Fassi Fihri, Ministre marocain des Affaires étrangères notait dans son rapport que: « Le Maroc et la France ont entrepris, durant ces deux dernières années, de nombreuses démarches officielles, aux niveaux multilatéral, régional et bilatéral, en vue d'accélérer le processus de la ratification du TICE. »

La sécurité régionale

La participation active de l'Afrique aux travaux de l'OTICE est une illustration des efforts constants déployés



MICHELE NDIAYE, DIRECTRICE DU PROGRAMME AFRICAÏN POUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ À L'INSTITUT DES ÉTUDES POUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ, AU 2^{ÈME} SYMPOSIUM SUR LA DIPLOMATIE SCIENTIFIQUE TENU À VIENNA, 25 MAI 2018.



ÉTUDIANTS MALIENS DE LEIPZIG, ALLEMAGNE, PROTESTANT CONTRE LE PREMIER ESSAI NUCLÉAIRE FRANÇAIS, LE 13 FÉVRIER 1960.

par les pays du continent pour promouvoir la sécurité régionale et internationale. En 1963, les dirigeants africains ont adopté une résolution sur le “désarmement général” dans laquelle ils se déclaraient expressément favorables à un monde sans armes nucléaires. Cet engagement a été réaffirmé par le Traité sur la zone exempte d’armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba), ouvert à la signature en 1996. La création de l’Union africaine, en juillet 2002, a davantage renforcé l’engagement de l’Afrique en faveur de la paix et de la stabilité régionales et internationales. Les dirigeants africains reconnaissent que la sécurité était une condition préalable au développement économique durable et au bien-être des populations.

Le passé nucléaire de l’Afrique

Le passé du continent en matière d’essais nucléaires et de développement d’armes nucléaires a incité les États africains à s’engager activement en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Le 13 février

« Je lance cet appel en soulignant la responsabilité toute particulière des neuf pays [red. : l’Indonésie a ratifié en février 2012] dont la ratification est nécessaire à l’entrée en vigueur du Traité, et celle encore plus spécifique des puissances détentrices de l’arme nucléaire. »

Mourad Medelci, Ministre algérien des Affaires étrangères, à la Conférence convoquée en vertu de l’article IV en 2011.

1960, la France a fait exploser son premier engin nucléaire à Reggane (Algérie), dans le désert du Sahara. Cette explosion atmosphérique a été suivie de trois autres, sur le même site. Entre 1961 et 1966, la France a réalisé une série de 13 explosions nucléaires souterraines sur le site d’essais qu’elle avait installé dans le massif du Hoggar, près de In Ekker, dans le Sahara algérien. Les mesures de la radioactivité indiquent que certains endroits sont toujours contaminés.

L’Afrique du Sud, ancienne détentrice de l’arme nucléaire

À l’extrémité sud du continent, un programme de développement d’armes nucléaires a vu le jour entre les années 1960 et les années 1980. Au cours de cette période, l’Afrique du Sud s’est dotée d’un petit arsenal de six bombes nucléaires.

L’OTICE

La Commission préparatoire de l’Organisation du Traité d’interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), qui a son siège à Vienne, a pour tâche de mettre en place le régime de vérification pour qu’il soit pleinement opérationnel à l’entrée en vigueur du Traité. Elle a également pour mandat de promouvoir la signature et la ratification du Traité.



STATION RADIONUCLÉIDE RN43 À NOUAKCHOTT, MAURITANIE.



STATION INFRASON IS33 ANTANANARIVO, MADAGASCAR.

Vers la fin de l'apartheid en 1990, l'Afrique du Sud a volontairement renoncé à son programme d'armes nucléaires et l'a démantelé. Tous les engins nucléaires ont été détruits. Peu après, en 1991, le pays adhérait au TNP en tant qu'Etat non détenteur de l'arme nucléaire.

La création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique

Le Traité de Pelindaba, qui porte création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, est entré en vigueur le 15 juillet 2009, lorsque le Burundi l'a ratifié. Il était le vingt-huitième Etat à le ratifier, satisfaisant ainsi aux dispositions d'entrée en vigueur dudit Traité. Cela fait du continent africain la zone exempte d'armes nucléaires la plus récente, la plus vaste et celle regroupant le plus grand nombre de pays. L'hémisphère sud est devenu ainsi une zone totalement exempte d'armes nucléaires.

Ce sont les essais nucléaires effectués par la France dans le désert algérien dans les années 1960 qui ont déclenché la première initiative en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. En 1961, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé cette initiative par l'adoption d'une résolution appelant à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires sur le continent. La décision de l'Afrique du Sud de renoncer à ses armes nucléaires et de les démanteler ainsi que son adhésion au TNP ont donné l'impulsion nécessaire pour que le Traité voie le jour. Ce dernier a reçu le nom de

Pelindaba, d'après le lieu où l'Afrique du Sud avait mis au point son programme d'armes nucléaires et où se trouve aujourd'hui un centre de recherche nucléaire.

« La ratification du Traité par la Guinée réaffirme davantage l'engagement de l'Afrique à mettre un terme aux essais nucléaires et constitue un signal fort à l'intention de la communauté internationale. »

Tibor Tóth, Secrétaire exécutif de l'OTICE, à propos de la ratification du TICE par la Guinée en septembre 2011.

Les avantages du TICE

Les États qui signent et ratifient le TICE en tirent un certain nombre d'avantages d'ordre politique. Ils souscrivent à une norme importante dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Les États Membres de l'OTICE intègrent une communauté d'États ayant les mêmes aspirations, à savoir débarrasser le monde des armes nucléaires.

Les États Membres de l'OTICE bénéficient également d'un grand nombre d'avantages d'ordre technique. Des technologies leur sont par exemple transférées par le biais des installations de surveillance situées sur leur territoire. La mise à leur disposition de données de surveillance et de rapports d'analyse contribue au renforcement des capacités ainsi qu'au progrès scientifique et technique. En outre, les données



JEUNES AFRICAINS PARTICIPANT AU SYMPOSIUM DE LA DIPLOMATIE SCIENTIFIQUE QUI VISE À MOBILISER DES EXPERTS, DES SCIENTIFIQUES ET DES JEUNES EN VUE DE PROMOUVOIR LA CONTRIBUTION DE L'OTICE À LA PAIX ET À LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES, MAI 2018.



ABEL ADELAKUN AYOKO, ANCIEN AMBASSADEUR DU NIGERIA EN AUTRICHE ET EN SLOVAQUIE INTERVENANT À LA CONFÉRENCE DE 2017 SUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE, À VIENNE, AUTRICHE.

« Nous voulons que se crée une synergie entre le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Traité de Pelindaba, car ils se renforcent mutuellement. Nous avons décidé que l'Afrique serait une zone exempte d'armes nucléaires et c'est ce même objectif que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires vise à l'échelle mondiale. »

Ambassadeur Selma Ashipala-Musavyi (Namibie), Présidente de la Commission préparatoire de l'OTICE en 2010.

de l'OTICE peuvent contribuer aux efforts visant à réduire les risques de catastrophe, en particulier l'alerte au tsunami et la sécurité de l'aviation.

Uniquement les ressortissants des Etats Signataires peuvent travailler au sein de l'Organisation. Une quarantaine des 275 fonctionnaires environ que compte l'Organisation en fin 2018 sont issus de la région. Depuis le 1er août 2013, l'OTICE est dirigée par Lassina Zerbo (Burkina Faso). Il a occupé auparavant le poste de Directeur en charge de la Division du Centre International de Données, de février 2004 à juillet 2013.

Le renforcement des capacités nationales

Sur les 51 États Membres africains, plus de 30 ont désigné une Autorité nationale chargée d'assurer la liaison avec l'OTICE et avec les autres États Membres. C'est elle qui est à la tête des efforts déployés dans le pays pour appliquer le Traité.

Environ 37 États africains ont mis en place un centre national de données (CND), interlocuteur direct au plan national chargé de recevoir les données de surveillance et les rapports d'analyse de l'OTICE. L'OTICE contribue au renforcement des capacités, en particulier dans les pays en développement. Elle appuie la création de CND au moyen

Le régime de vérification du TICE

Un réseau mondial constitué de 337 installations surveille la Terre en permanence pour détecter les traces d'éventuelles explosions nucléaires. Les stations de surveillance sismologique, infrasonore et hydroacoustique recherchent des signes d'explosion nucléaire dans le sol, l'air et l'eau, tandis que les stations de surveillance des radionucléides et des gaz rares sont à l'affût de traces de radioactivité dans l'air. Toutes les données de surveillance sont transmises au siège de l'OTICE à Vienne, à des fins de traitement et d'analyse. Les résultats sont communiqués aux États Membres en temps quasi réel. Après l'entrée en vigueur du Traité, les États Membres pourront demander aux inspecteurs de recueillir des preuves sur place lorsque les données de surveillance analysées les porteront à croire qu'une explosion nucléaire pourrait avoir été réalisée en violation des dispositions du Traité.

de la fourniture de matériel et de logiciels ainsi que de la formation du personnel concerné.

Au-delà de ces formations techniques, l'OTICE offre également dans le cadre de l'Initiative de développement des capacités divers cours en présentiel et en ligne sur les aspects politiques, juridiques et technologiques du Traité et de son régime de vérification.

L'OTICE propose également un grand nombre d'ateliers techniques et de programmes de formation dans les différents domaines liés à la vérification, à l'intention des opérateurs de stations de surveillance, du personnel des CND et des experts techniques. Plusieurs pays africains ont déjà accueilli des activités de formation.

Les installations de surveillance en Afrique

L'Afrique joue un rôle essentiel pour le régime de vérification prévu par le Traité car c'est dans cette région que se trouve le plus grand nombre d'États abritant des installations du SSI. Lorsque la mise en place du réseau sera achevée, 24 États d'Afrique abriteront 38 installations de surveillance. Parmi ces installations, 30 sont déjà opérationnelles. L'Afrique du Sud par exemple abrite cinq installations de surveillance. En plus des installations qu'ils abritent, l'Afrique du Sud, le Cameroun, le Cap-Vert, le Kenya, la Mauritanie, la Namibie, le Niger, le Sénégal, la République Centrafricaine, la Tanzanie, la Tunisie et la Zambie ont également conclu, avec l'OTICE, des Accords régissant tous les aspects juridiques, techniques et logistiques relatifs aux dites installations.



PARTICIPANTS ET MEMBRES DU PERSONNEL DE L'OTICE À L'ATELIER RÉGIONAL SUR LES INFRA-SONS POUR LES CENTRES NATIONAUX DE DONNÉES, TENU EN TUNISIE EN FÉVRIER 2018.



RENCONTRE ENTRE LE SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE L'OTICE, LASSINA ZERBO (EXTREME DROITE), AVEC MARIA CANDIDA PEREIRA TEIXEIRA, MINISTRE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE DE L'ANGOLA (À GAUCHE), ALFA OUMAR DISSA, MINISTRE DE L'ÉNERGIE DU BURKINA FASO (MILIEU), ET MARIA DE JESUS DOS REIS FERREIRA, REPRÉSENTANTE PERMANENTE DE L'ANGOLA À VIENNE (À DROITE) AU COURS DU CONFÉRENCE DE SCIENCE ET TECHNOLOGIE 2017 DE VIENNE.

PUBLICATION :

Section de l'information
Commission préparatoire de l'Organisation du Traité
d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE)
Centre international de Vienne B.P. 1200
1400 Vienna (Autriche)

T +43 1 26030 6200 E info@ctbto.org
F +43 1 26030 5823 I www.ctbto.org
T [@ctbto_alerts](https://twitter.com/ctbto_alerts)

© CTBTO
Imprimé en Autriche, mai 2019